



**Modalités de participation du jeu-concours « les vendredis Gagnants ».
pour gagner des places pour la Foire Expo de Nancy
organisé par DESTINATION NANCY**

Article 1 : Société organisatrice

La SAPL DESTINATION NANCY dont le siège social se trouve 1 place de la République, CS 60663, 54063 Nancy Cedex organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis sa page Facebook « Foire Expo de Nancy » et depuis son compte Instagram @foireexponancy du 29 avril au 20 mai 2022.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure. Une seule participation par foyer est acceptée par réseau social et par date.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et au bénéfice de toute dotation, l'ensemble du personnel de DESTINATION NANCY, y compris leur famille et conjoints (mariage, PACS ou vie maritale connue ou non).

Article 3 : Conditions de participation

Chaque vendredi du 29 avril au 20 mai 2022, DESTINATION NANCY posera une question sur son compte Facebook et sur son compte Instagram en lien avec la Foire Expo de Nancy. Pour participer au jeu, l'internaute devra donner la bonne réponse à la question posée en l'indiquant en commentaire sous le post avant le lundi suivant à 9h.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants sont désignés par tirage au sort parmi ceux ayant indiqué la bonne réponse en commentaire sous le post du concours mis en ligne chaque vendredi dans le délai imparti avec un tirage au sort pour les joueurs sur Facebook et un sur Instagram.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Le nom des gagnants sera annoncé sous le post chaque lundi sur chaque réseau social et ces derniers devront alors communiquer en message privé leur adresse mail pour l'envoi des billets électroniques.

Si un participant ne se manifeste pas avant le vendredi 27 mai 2022 à 12h30 au plus tard, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Article 5 : Dotation

Le jeu est doté des lots suivants : **2 lots de 2 entrées** pour la Foire Expo de Nancy d'une valeur de 5€ chacune au Parc des Expositions de Nancy, pour chaque vendredi gagnant, sur Facebook et sur Instagram, ce qui correspond à un total de 32 entrées à gagner sur la durée totale du jeu.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Responsabilité

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook.

DESTINATION NANCY ne saurait être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause, le concours devait être modifié, reporté ou annulé.

Article 8 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la participation aux tirages au sort, et le cas échéant l'envoi du lot.

En tant qu'utilisateur, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés le cas échéant après votre décès. Ces droits s'exercent auprès de DESTINATION NANCY par courrier électronique (info@destination-nancy.com) ou par courrier postal (DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, 54000 NANCY).

Concernant les données détenues par Facebook, nous ne sommes pas responsables de l'utilisation qu'ils en feront.